



CAHIER DES CHARGES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX CD25

I - ORGANISATION

Les championnats départementaux sont organisés chaque année sous la responsabilité du comité départemental du Doubs (CD 25).

Un ou plusieurs délégués du CD 25 assure(nt) la (les) tenue (s) de table (s) à l'aide d'un ou plusieurs ordinateur (s) et de l'utilisation du logiciel fédéral. Ils procèdent également à l'affichage des équipes inscrites, des poules et du jury.

C'est la FFPJP qui définit le calendrier annuel des championnats qui est identique pour l'ensemble des comités départementaux et régionaux à compter des championnats 2019.

Les clubs organisateurs des championnats veilleront à respecter les consignes suivantes afin d'assurer le bon déroulement des compétitions :

- Sonorisation du site en ordre de marche et fourniture au (x) délégué(s) du CD 25 d'un micro (en prévoir également un second en cas de panne éventuelle ainsi que des piles si le micro est sans fil).
- Affichage du plan des terrains et des possibilités de restauration.
- Terrains :
 - **Terrains de pétanque :**
 - Jusqu'aux 1/8^{ème} de finale : terrains 12 m X 3 m cadrés et numérotés (numéros hors lignes de cadres).
 - **Carré d'honneur à partir des 1/4 de finale aux dimensions 15 m x 4 m clos par des barrières**, soit 4 terrains pour un championnat et 8 terrains pour 2 championnats concomitants (exemple : doublette + Tête à tête).
 - **Terrains de jeu provençal :**
 - Jusqu'aux 1/8^{ème} de finale : terrains 24 m X 3.50 m minimum cadrés et numérotés (numéros hors lignes de cadres).
 - **Carré d'honneur à partir des 1/4 de finale aux dimensions 24 m X 4 m clos à l'aide de barrières.**
 - **Toilettes :**

Des toilettes décentes doivent être disponibles à proximité des terrains, en nombre suffisant (au moins 3, pour hommes et pour femmes). Leur entretien doit être assuré pendant toute la durée de la compétition. Si le site ne dispose pas de toilette, deux toilettes chimiques au minimum devront être louées par l'organisateur.

II - LIEUX DES CHAMPIONNATS

Le comité du Doubs de pétanque et de jeu provençal (CD 25) pourra organiser un ou plusieurs championnats. Le CD 25 est prioritaire sur les clubs de chaque secteur pour l'organisation d'un championnat.

Les clubs désirant organiser un ou plusieurs championnats départementaux devront se porter candidats à l'occasion des journées de secteurs organisées par le CD 25 en présence de tous les présidents de club.

En cas de pluralité de candidatures pour un même championnat, le CD 25 désignera un club parmi ceux n'en ayant pas organisé l'année précédente.

En cas d'absence de candidature pour l'organisation d'un championnat, le CD 25 ou l'un des deux secteurs l'organisera sur les installations d'un club à choisir après accord avec son Président.

III - INSCRIPTIONS DES EQUIPES ET TIRAGE

Les équipes devront s'inscrire par l'intermédiaire de leurs clubs, qui suivront la procédure définie par le responsable des inscriptions, à savoir un fichier des équipes inscrites généré par le logiciel fédéral. Ce fichier doit être envoyé avant la date butoir au responsable des inscriptions du CD25.

IV - ARBITRAGE

L'arbitrage des championnats est assuré par les arbitres désignés par la commission départementale d'arbitrage. En fonction du nombre de sites et/ou de terrains, le nombre d'arbitres, défini par la commission d'arbitrage, pourra évoluer en plus ou en moins.

Les indemnités d'arbitrage et de déplacement ainsi que les repas de (des) l'arbitre(s) et du (des) délégué (s) du CD 25 sont à la charge de l'organisateur. Les indemnités d'arbitrage respectent le barème fédéral.

Pour qu'un concours officiel soit organisé en parallèle du championnat l'après-midi, il est obligatoire qu'il ait été inscrit au calendrier. Dans le cas contraire, ce concours ne pourra avoir lieu. Il est rappelé au club organisateur de voir avec le Responsable des arbitres pour la nomination d'un arbitre. L'arbitre ou les arbitres du (des) championnat (s) n'arbitre que celui-ci (ceux-ci).

V - JURY

Le jury (3 à 4 membres) sera constitué sous la responsabilité du délégué du CD 25 qui pourra en assurer également la présidence. Le jury sera composé à minima des personnes suivantes :

- Un ou plusieurs représentants du club organisateur (Président, membre du bureau, arbitre du club).
- L'arbitre de la compétition.

Les membres du jury ne peuvent participer au championnat. Les éventuelles délibérations du jury devront être consignées par le délégué du CD 25 et signées par tous les membres du jury, puis transmises par le délégué au président du CD 25.

VI - TENUE ET COMPORTEMENT DES JOUEURS

Les joueurs doivent obligatoirement porter la tenue de leur club y compris en tête à tête. Ils doivent respecter la réglementation en vigueur (voir le site du CD25 ou celui de la FFPJP).

VII - DEROULEMENT DES PARTIES

Pétanque :

En guise de test, en 2026, le championnat individuel masculin se déroulera en pré-qualificatif par secteur par poules le samedi à 9h00 suivi d'un qualificatif par poules à 64 joueurs le dimanche à 9h00. Les poules pour le pré-qualificatif et le qualificatif devront être terminées avant la pause à 12h30. Reprise de la compétition à 14h00.

Le championnat doublette féminin, qui est associé à l'individuel masculin, sera organisé de la même manière par secteur à 14h00 (pour éviter de tracer des terrains supplémentaires). Par contre le nombre d'équipes qualifiées pour le lendemain sera de 16 équipes. Le nombre de qualifiés par secteur sera calculé au prorata du nombre d'inscrits par secteur.

Les championnats, sur 2 journées, débiteront à 14h00.

Les parties se déroulent jusqu'à la qualification en 1/16 de finale si plus de 128 équipes ou 1/8 de finale si moins de 128 équipes. Le niveau d'arrêt des parties peut être modifié par décision du jury en fonction de l'avancée de la compétition, des conditions météo, des conditions d'éclairage.... Reprise du championnat le lendemain à 09h00, pause à 12h30 et reprise à 14h00.

Le championnat individuel féminin, sur 1 journée, débutera à 09h00.

Les championnats individuel vétérans et doublette vétérans se dérouleront sur une journée et commenceront à 8h30.

Pour tous les championnats se déroulant sur 1 journée, les poules devront être terminées avant la pause à 12h30. Reprise à 14h00.

Pour les jeunes, début des championnats à 10h00.

Jeu provençal :

Les championnats doublettes et triplettes se déroulent chacun sur deux jours de 8h30 mn à 12h30 mn et reprise à 14h. Les équipes qui n'auront pas terminé leur 1^{ère} partie de poule à la pause méridienne continueront cette partie. En fonction de l'heure à laquelle se finit la partie, les joueurs disposeront de 30 minutes minimum pour aller déjeuner (exemple : fin de la première partie à 14 heures, les joueurs peuvent déjeuner jusqu'à 14h30 dernier délai).

- Les parties se jouent en 11 points jusqu'aux quarts de finale inclus.
- Parties du dimanche : reprise à 8h30 mn.

VIII - QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

Dès 2019, les championnats départementaux de chacun des huit comités composant l'entité Bourgogne / Franche-Comté (BFC) servent de pré qualificatif aux championnats régionaux BFC en lieu et place des pré-qualificatifs de l'ex-ligue de Franche-Comté qui n'existent plus. Les finalistes de chacun des huit championnats départementaux BFC seront automatiquement qualifiés pour la phase finale du championnat régional (32 équipes). Les 24 autres qualifiés le seront en fonction du

ratio établi par le nombre d'inscrits à chaque championnat départemental par rapport au total de joueurs inscrits pour la BFC.

La participation aux championnats régionaux est **obligatoire**. Tout joueur ne pouvant y participer devra justifier de son impossibilité à participer. Le CD 25 analysera son justificatif et pourra, le cas échéant, suspendre le (les) joueur(s) pour le championnat départemental en question la saison suivante.

Il est rappelé que tout joueur inscrit pour participer à une compétition qualificative pour un championnat de France, absent le jour de la compétition, devra fournir, au plus tard dans les trois jours qui suivent, un justificatif écrit justifiant son absence soumis à l'appréciation du Comité Départemental ou Régional concerné.

IX - RECOMPENSES

Les récompenses aux champions et vice-champions sont à la charge du comité départemental.

X - CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX QUALIFICATIFS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

La plupart des championnats départementaux sont directement qualificatifs pour les championnats de France. Ce sont :

Les championnats individuel, doublette, triplete senior masculin.

- Les championnats individuel, doublette, triplete senior féminin.
- Le championnat triplete senior promotion.
- Le championnat doublette et triplete senior mixte.
- Le championnat triplete vétéran.
- Les championnats doublette et triplete jeu provençal.

L'équipe championne dans chaque catégorie doit représenter le Comité Départemental du Doubs au Championnat de France correspondant. A cette occasion, elle revêtira les tenues offertes par le CD 25 (maillot et veste).

Fait à Pontarlier le 6 octobre 2025.

Le Président de la commission sportive du CD 25
Benjamin TATU



Le Président du CD 25
Jean Pierre MARENGHI

